

Bruxelles, le 23 mars 2022
(OR. fr)

7215/22

RECH 131
COAFR 77

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

Objet: Approbation du Conseil pour l'ouverture de négociations entre l'Union Européenne (UE) et l'Union Africaine (UA) sur une Agenda Conjoint de l'Innovation
- Autorisation de négocier un instrument non contraignant

1. Le 4 mars 2022, le Groupe Recherche a été informé par la Commission de son intention d'engager, au nom de l'Union, des négociations sur un instrument non contraignant portant sur un Agenda Conjoint de l'Innovation entre l'UE et l'Union Africaine (UA), en vue de son adoption à la réunion ministérielle UE-UA sur la recherche et l'innovation prévue début 2023¹.
2. Le développement d'un Agenda Conjoint de l'Innovation entre l'UE et l'UA a pour origine les conclusions du Conseil du 28 septembre 2021 sur l'Approche Globale en recherche et innovation et a pour but de soutenir la construction de capacités de recherche et la traduction des résultats de recherche en bénéfices socio-économiques et environnementaux.
3. Il est entendu que la Commission s'adressera de nouveau au Conseil à l'issue des négociations afin de lui demander son autorisation en vue de la signature de l'accord de haut niveau au nom de l'UE.

¹ 6642/22

4. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à suggérer au Conseil d'autoriser la Commission à négocier l'Agenda Conjoint de l'Innovation entre l'UE et l'UA.
-